



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU  
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**RÉUNION DE BUREAU DU LUNDI 4 MAI 2020 - 9H30  
PAR VISIOCONFÉRENCE VIA L'APPLICATION ZOOM**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présent(s) :**

Guy MESSAGER, Président - Didier GUEVEL, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président, Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gilles MENAT, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente, Maurice MAQUIN, Vice-Président

**Absent excusé :**

Antoine ESPIASSE, Vice-Président

**Assistaient également :**

Éric CHANAL, Directeur Général - Pascale MARTY et Déborah TANGUY, Directrices Générales Adjointes

---

**CRISE SANITAIRE**

**1) Bilan de la situation**

Guy MESSAGER, après avoir rappelé quelles sont les étapes fixées par Monsieur le Président de la République en matière de gestion de la crise sanitaire ainsi que les dates clefs correspondant notamment à l'entrée en vigueur de textes d'importance comme la déclaration d'urgence, fait part des mesures prises vis-à-vis des agents du SIAH. Elles impliquaient la mise en télétravail pour les agents dont les postes sont éligibles, pour les agents de terrain une disponibilité constante et continue notamment dans le cadre des astreintes et d'une manière générale pour des interventions d'urgence, et enfin en partie concernant les agents précités qui étaient parents, la mise en place des autorisations spéciales d'absence. Guy MESSAGER fait également un point d'information au sujet des élections municipales avec les échéances prochaines de tenue du deuxième tour et qui restent incertaines.

Le Bureau prend acte, sans réserve, des mesures prises par le SIAH.

**2) Dispositions prises en vue du déconfinement**

Il indique également les dispositions proposées en matière de plan de déconfinement proposé par la Direction avec, pour les trois semaines à venir à compter du 11 mai 2020, le maintien du télétravail pour les agents éligibles, la reprise progressive des interventions classiques de terrain (visites de conformité des branchements, entretien du patrimoine etc.). Il ajoute que les salaires ont été maintenus et il propose le maintien des salaires pour le mois de mai et demande l'avis des membres du Bureau car les agents sont en mesure d'exercer leurs missions de service public.

Jean-Luc HERKAT indique que maintenir les salaires est très bien car sur le territoire de la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE, l'entretien des bassins de retenue a été maintenu. Il demande si les chantiers vont reprendre avec en particulier celui de l'extension de la station de dépollution.

Guy MESSENGER répond que les chantiers avaient fait l'objet d'ordres de service de suspension mais que les chantiers ont repris semaine dernière, y compris celui d'extension de la station de dépollution.

Éric CHANAL précise que ces reprises de chantier ont été conditionnées par le respect des directives prises par le Gouvernement et du guide de préconisations de chantier sous réserve de conditions sanitaires satisfaisantes. Une montée en puissance des chantiers est prévue à compter de début mai.

Guy MESSENGER demande également si les Élus sont favorables pour la poursuite du télétravail par les agents et le lancement des équipes sur le terrain pour les missions de suivi classiques.

Anita MANDIGOU est tout à fait d'accord avec la position prise par le Président avec le maintien du télétravail pour ceux qui le peuvent, le versement des salaires. Il s'associe au Président pour remercier les agents qui ont œuvré pour la continuité du service public.

Maurice MAQUIN fait part d'une position commune. Il s'interroge, dans le cas de la reprise partielle par les agents, sur le fait de savoir si le SIAH a mis en place les équipements de protection individuelle.

Éric CHANAL répond que les équipes de terrain auront tous les équipements de protection individuelle nécessaires. Il est prévu une reprise progressive des équipes de terrain, dans la continuité du discours de Monsieur le Premier Ministre avec limitation des interventions sur les réseaux d'eaux usées. Une sensibilisation particulière a été faite sur les particules d'eaux usées. Toutes les prescriptions notamment en matière de désinfection des locaux seront respectées. Concernant le point particulier des boues, un point sera fait ultérieurement mais il n'y a pas eu d'alerte de la part de l'exploitant.

Pascale MARTY, après avoir rappelé l'existence du Plan de Continuité d'Activité du SIAH depuis plusieurs années, met en évidence que le SIAH avait gardé des masques FFP2 suite à l'alerte donnée par l'État dans le cadre de la grippe H1N1. Ils seront utilisés par les équipes de terrain en attendant d'avoir la livraison de la commande passée auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Des masques chirurgicaux seront livrés dans la semaine via commande auprès d'une pharmacie et de l'Union des Maires du VAL D'OISE.

Christine PASSENAUD est également favorable au maintien des salaires et remercie les agents pour leur disponibilité.

Alain BOURGEOIS est d'accord pour ne pas créer de double peine pour les agents. Il demande si le SIAH entend faire imposer des congés ou des RTT aux agents. Il a en tête la question de la reprise des activités avec la nécessité, pour le SIAH, d'être en accompagnement avec les entreprises.

Pascale MARTY, après lecture de l'article 1 de l'ordonnance du 15 avril relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire, indique que l'imposition de jours concerne les agents qui étaient en autorisation spéciale d'absence. Les agents concernés

sont ceux qui ne peuvent pas être en télétravail. Elle donne des éléments en termes de nombre d'agents concernés au SIAH au vu du télétravail mis en place. Elle fait part du caractère tout à fait légitime de l'imposition de jours dans les communes ou intercommunalités qui ont pour mission l'accueil du public, des enfants, des services culturels notamment, services qui ont fermé durant une longue période, sans réaffectation des missions des agents.

Guy MESSENGER propose de maîtriser la prise de congés une fois que le confinement sera levé, sous contrainte d'autorisation exceptionnelle des chefs de service. Il indique qu'il faut mesurer la perte liée à l'imposition de jours par rapport à l'ensemble du personnel au regard du gain pour le SIAH via la mobilisation des agents durant certaines périodes.

Gilles MENAT rejoint les positions de ses collègues en matière de rémunération. Il met en évidence qu'il faut maintenir une égalité de traitement entre les agents.

Marie-Claude CALAS est d'accord avec les propositions des membres du Bureau, tout comme Gérard SAINTE-BEUVE.

Didier GUEVEL indique qu'il sera nécessaire de faire des propositions en matière de congés et rappelle effectivement le principe d'égalité de traitement entre les agents.

Guy MESSENGER aborde la question de l'ouverture de certaines écoles. Il propose aux Élus de ne pas imposer aux agents de mettre leurs enfants à l'école durant les trois prochaines semaines et de laisser la liberté de choix aux parents, induisant de ce fait, le maintien des autorisations spéciales d'absence et a fortiori du télétravail pour les agents éligibles.

Maurice MAQUIN rappelle que le principe énoncé par Monsieur le Président de la République est le volontariat des parents et qu'à ce titre le SIAH ne peut que s'inscrire dans la démarche proposée par le Président du SIAH.

Didier GUEVEL ajoute que beaucoup de parents sont réticents à amener leurs enfants à l'école.

Marie-Claude CALAS énonce qu'il faut laisser le libre choix aux parents.

Christine PASSENAUD indique être d'accord avec ses collègues et de maintenir la rémunération.

Anita MANDIGOU milite pour le maintien du système mis en place, tout comme Gérard SAINTE-BEUVE.

Alain BOURGEOIS demande si le SIAH a des éléments en termes de durée quant à la pérennité du système proposé par le SIAH en interne.

Guy MESSENGER répond que le SIAH, tout comme les administrations et les entreprises, sont dans l'incertitude la plus totale. Après avoir exposé les désastres dans le domaine privé, familial, il fait état de la nécessité de maintenir un état d'esprit d'entraide.

Jean-Luc HERKAT met en évidence les conditions d'accueil des enfants à l'école qui sont très difficiles. Il est favorable au maintien de la rémunération pour des parents qui subissent la situation.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1) Bureaux syndicaux :

Les membres du Bureau valident le compte-rendu de la réunion de Bureau du lundi 09 mars 2020.

### 2) Procédures juridiques :

Foncier - Signature de la convention n° 2020-01-02 pour la réalisation d'une piste sur la parcelle AV n° 317 appartenant à l'entreprise ICADE sur le territoire de la commune de SARCELLES

Le Bureau donne son accord au Président pour la signature de la convention n° 2020-01-02 pour la réalisation d'une piste sur la parcelle AV n° 317 appartenant à l'entreprise ICADE sur le territoire de la commune de SARCELLES.

#### *a) Définition des critères des marchés publics :*

Réhabilitation du réseau d'eaux usées - Rue de Bellevue sur la commune de SARCELLES (SARC 117)

Le Bureau valide les critères et pondérations suivants : mémoire technique : 60 % ; prix 40 %.

Réhabilitation du réseau d'eaux usées - Avenue de Stalingrad sur la commune de GARGES-LÈS-GONESSE (GARG 121)

Le Bureau valide les critères et pondérations suivants : mémoire technique : 60 % ; prix 40 %.

Marché public de fourniture d'électricité (Marché n° 06-20-22)

Le Bureau valide les critères et pondérations suivants : mémoire technique : 40 % ; prix 60 %.

#### *b) Attribution des marchés publics :*

Prestations d'éco pâturage sur le Parc des Sports et le bassin des Champs Bacon à VILLIERS-LE-BEL (Marché n° 12-20-65)

Guy MESSAGER propose l'élargissement de la démarche à tous les bassins de retenue du SIAH.

Déborah TANGUY indique qu'une étude a été lancée en interne à ce sujet, après avoir rappelé que des brebis existaient sur le site de la station de dépollution.

Maurice MAQUIN met en évidence que la démarche porte ses fruits.

Le Bureau donne son accord sur la démarche proposée.

## ASSAINISSEMENT

Point sur les travaux d'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE

Point sur la reprise des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

Le Bureau prend acte de la reprise de l'activité de ces chantiers.

ASTE - Compostage des boues d'épuration urbaines

Le Bureau prend connaissance de ces fiches.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

a) Définition des critères des marchés publics :

Concernant le marché public de location, d'entretien et de maintenance des photocopieurs (Marché n° 10-20-28), le Bureau valide les critères et pondérations suivants : mémoire technique : 40 % prix 60 %.

b) Procédures juridiques et financières :

Société de Chasse d'ÉZANVILLE - Demande de renouvellement droit de chasse via passation de la convention

Le Bureau donne son accord pour le renouvellement de la convention.

Courrier de réponse à l'entreprise GOURMAN'DIT RÉCEPTION relatif à une demande de dégrèvement

Le Bureau prend acte des actions menées par le SIAH et des demandes d'information formulées auprès de l'entreprise.

Lettre de consultation - Exercice de la Commission de Contrôle Financier

Le Bureau prend acte de la consultation en cours, dans le cadre du respect des règles en matière de contrôle des Délégations de Service Public.

Décision du Président concernant la redevance assainissement part collective de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE et courrier à VÉOLIA EAU

Le Bureau est favorable avec la démarche proposée qui consiste à respecter les engagements pris par le Président du SIAH vis-à-vis du Maire de GARGES-LÈS-GONESSE en matière de fixation de la part collective de la redevance.

*Fin de la réunion de Bureau à 11h15*

*Prochaine réunion de Bureau le **mardi 02 juin 2020**  
**par visioconférence via l'application ZOOM***